



COMMUNE DE BOUVIÈRES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2023

La réunion a débuté à 20 h sous la présidence de Damien BOMPARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Etaient absents : Philippe REYNAUD
Pieter LE CLERCQ donne pouvoir à Sandra GOVIN

Le quorum étant atteint, Damien BOMPARD ouvre la séance.
Monsieur Jean-Noël PETITJEAN est désigné comme secrétaire de séance.
Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

- 1°) Présentation du Projet Alimentaire Territoriale (PAT) par la CCDB
- 2°) Approbation du procès-verbal
- 3°) Projet rénovation de l'ancienne école : délibération pour l'attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre
- 4°) Acquisition Bâtiment Paturel : nouvelle délibération pour acquisition par prêt relais
- 5°) Questions diverses et informations

1°) Présentation du Projet Alimentaire Territoriale par deux chargé(e)s de mission de la CCDB.

La parole est donnée à Kevin BASILE et Christelle HARMEGNIES de la CCDB

Le projet alimentaire territorial (PAT) a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). LE PAT repose sur la loi cadre « Agriculture et Alimentaire » de novembre 2018.

Les actions du projet alimentaire territorial ont pour objectifs entre autres :

- de favoriser la transition vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de la santé (en agriculture biologique et conventionnelle) **et des systèmes innovants,**
 - de soutenir et d'accompagner le monde agricole,
 - de soutenir les producteurs locaux en accompagnant les acteurs de la restauration collective dans l'utilisation de produits locaux, de saison ou biologiques,
 - de sensibiliser les habitants du territoire, dès le plus jeune âge aux enjeux d'une alimentation durable.
- Pour se faire un diagnostic sur l'alimentation a été réalisé. Il s'agit de donner la possibilité de fournir aux services de restauration collective une alimentation qui soit à hauteur de 50 % des aliments labellisés (AB ou autres).

Les actions à venir :

- la constitution d'un atelier cartographique
- un diagnostic sur l'alimentation
- l'aide aux producteurs par trois associations avec des qualifications différentes (le travail des sols, la biodiversité et le travail sur la forêt).
- la rédaction d'un document réunissant tous les producteurs et fournisseurs (numérique pour faciliter les mises à jour).

Les manifestations réalisées et à venir :

- l'instant pro. : le lundi 22 mai 2023 de 14h à 16h

- des journées de formation sur l'éducation au goût dans les écoles et l'élaboration d'un projet pédagogique sur un an (l'école de Bourdeaux est concernée).
 - conférences : du microbiote du sol au microbiote du territoire qui a eu lieu le 14 avril dernier.
 - des formations à l'attention des élus le 15 juin 2023 et des producteurs (date à définir). Au cours des ces formations un repas sera réalisé par un chef cuisinier qui devra relever le défi carbone.
- D'autres actions sont prévues :
- diagnostic foncier agricole
 - un focus sur les friches

Le conseil municipal remercie les intervenants pour leur intervention.

2°) Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023

Sandra Govin signale que le spectacle de la Bizzart n'a lieu que le 29 mai

Après modification, le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

3°) Projet de rénovation de l'ancienne école

La commission communale rencontré les 3 bureaux d'étude le 6 avril 2023. Après notation unanime de l'ensemble de membres de la commission, c'est le bureau Kypseli qui a obtenu la meilleure note.

JN PETITJEAN signale que l'architecte a une vision très large du projet et propose d'intégrer la place du village.

L'accompagnement se fera jusqu'au bout, avec une présentation du projet à la population.

Délibération n° DE_2023_015 : Attribution de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour le projet de rénovation de l'ancienne école

Vu le rapport d'analyses des offres,

Vu l'exposé de la commission communale pour le projet de rénovation de l'ancienne école,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre à KYPSELI Architectes - 26 VALENCE pour le projet de création d'une salle multi activités dans l'ancienne école

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement et autres pièces relatives à l'accord-cadre et à marchés subséquents.

4°) Acquisition du bâtiment Paturel

La première délibération ne faisant pas référence au prêt relais, le notaire demande une nouvelle délibération s'écifiant que l'acquisition du bâtiment paturel est réalisée par un prêt relais.

Délibération n°DE_2023_016

Vu la délibération n° De_2023_010 concernant la réalisation d'un emprunt de 110 000 € à court terme, Considérant que la vente de la maison Garaix n'est toujours pas réalisée,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'acquérir le bâtiment à la SCI du mont Angèle sis sur les parcelles AB 6, AB74 et AB190 par la réalisation d'un emprunt d'un montant de 110 000 €

Dit que cet emprunt sera soldé lors de la vente de la maison Garaix et de l'obtention de la subvention.

Adopté à la majorité avec 7 voix Pour et 2 absentions

5°) Questions diverses et information

Damien BOMPARD

- la journée citoyenne est prévue le 13 mai 2023, une affiche a été réalisée. Le rendez-vous est donné devant la Mairie.

- nous avons les remerciements des « Restos du Cœur » pour la subvention et ils nous invitent le 13 mai 2023.

- Le Centre Technique de Bourdeaux intervient sur le « Pont rouge » du 25 avril au 25 mai 2023. La circulation risque d'être difficile voir interrompue (il s'agit du premier pont situé en amont du village en direction de Nyons). Cet été, la route sera coupée du 10 au 13 juillet.

- l'arrêté sécheresse préfectoral est officiel. Vous ne pouvez plus arroser les jardins en journée, laver les voitures, remplir les piscines (sauf les premières mises en eau) notamment. Le détail sera publié.

Il est demandé à Alexandrine VILLALONGA-BONNET si elle veut bien continuer à participer à la Commission de contrôle des listes électorales : elle accepte le renouvellement pour 3 ans.

Paul Barberousse : demande si nous ne pourrions pas déplacer les panneaux de limitation de vitesse à la hauteur des panneaux d'entrée de village. Ceci est possible avec un arrêté municipal.

Sandre GOVIN : demande si nous ne pourrions pas contacter le Département pour exiger une limitation de vitesse sur la départementale D70 avant le chemin des Marroux pour sécuriser le pont de Guisans.

Elle demande si l'éclairage des Marroux s'éteint la nuit.

Jean-Marc Granconato lui confirme que oui, l'extinction de l'éclairage se fait également aux Marroux et à Guisans.

La séance du Conseil Municipal est levé à 22h

Le Maire
Philippe REYNAUD

Le secrétaire de séance
Jean-Noël PETITJEAN